



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 57/2025

Date de convocation : 4 décembre 2025

Présents : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie, PORTET Fabienne et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne, GOYHENECHE Maïté et FONTENAS Pierrette.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

---

**Objet : Présentation du projet de convention de coopération transitoire avec le CIAS du Seignanx et du dossier de demande d'autorisation dans le cadre de la création d'un SAD mixte du Seignanx**

---

Monsieur le Président rappelle que les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) et SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), sont invités à se rapprocher en respectant un cahier des charges défini par décret pour devenir des services autonomie à domicile (SAD). Ce décret a paru le 13 juillet 2023.

Le C du II de l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit que les SSIAD disposent d'un délai de 2 ans et demi à compter du 30 juin 2023 pour déposer leur demande d'autorisation (soit fin 2025 au plus tard) auprès de l'ARS (la demande sera instruite par les services de l'ARS et du conseil départemental).

Il existe notamment aujourd'hui un SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) géré par le CIAS du Seignanx ainsi qu'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) géré par le CCAS de TARNOS. L'objectif consiste à organiser le rapprochement puis la fusion des SAAD et SSIAD au 1<sup>er</sup> janvier 2029 finalement (le SSIAD sera alors transféré au CIAS du Seignanx) avec une phase transitoire de coopération conventionnelle entre ces services sociaux et médico-sociaux.

Le CIAS du Seignanx et le CCAS de TARNOS ont confié au CDG40 une mission d'expertise et d'accompagnement à compter de 2025, qui devrait se prolonger jusqu'à la fusion/absorption.

Tout au long de l'année se sont enchaînés des groupes de travail (associant aides à domiciles du SAAD, aides-soignantes du SSIAD et cadres des deux entités) des comités techniques (associant cadres et directeurs) et des comités de pilotage (associant élus, directeurs et cadres) ; les cadres du CDG40 étant toujours à la manœuvre pour préparer, animer et faire la synthèse de ces réunions puis pour élaborer le dossier de demande d'autorisation ainsi que le projet de convention transitoire.

Les membres du comité social territorial réunis en séance le 27 novembre 2025 ont donné un avis favorable et unanime s'agissant d'approuver le dossier de demande d'autorisation du projet de SAD Mixte du Seignanx (incluant notamment le projet de fonctionnement, l'organigramme, le processus de coordination, le document individuel de prise en charge, le projet d'accueil personnalisé et les partenariats envisagés) ainsi que le projet de convention transitoire d'une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 040-264003070-20251211-57\_2025-DE



Ouï l'exposé de monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration valident ces documents et cette démarche, l'autorisent à signer la convention de coopération transitoire ainsi qu'à déposer le dossier de demande d'autorisation.

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8 contre : - abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 12 décembre 2025

**Le Président du C.C.A.S,**

**Marc MABILLET**

